

08/07/99

ROLE NUMERO 99 002402

CHAMBRE 6 : ORDONNANCE SUR REQUETE

DEMANDEUR (S) : SA GMT (SA)

REPRESENTANTS :

DEFENDEUR(S) :

REPRESENTANTS :

REPORT DE TENUE D'ASSEMBLEE GENERALE (ORDO)

REQUETE

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PAU

Le soussigné, Monsieur DE JESUS GENTIL LOPES Antoine demeurant 33, rue Cami de Capbat, SIROS (64230)

Agissant en qualité de président du conseil d'administration de la société :

SA GMT,

société anonyme au capital de 250 000 francs, dont le siège social est à SERRES CASTET (64121), Rue du Tumulus, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro B 349 768 713,

A l'honneur de vous exposer que ladite société ayant clôturé le 31 décembre 1998, les comptes de son dernier exercice social, elle doit, conformément à l'article 157 de la loi du 24 juillet 1966, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 1999.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

En effet, à la suite de problèmes indépendants de notre volonté, relatifs à une erreur dans la transmission de documents, l'assemblée ne peut être réunie dans les délais légaux.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de deux mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, en respectant les délais d'information des actionnaires prévus par la loi.

Fait à SERRES CASTET

Le 22 juin 1999

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a smaller, less distinct signature.

ORDONNANCE

NOUS, JEAN CLAUDE LOUSTAU, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE PAU

ASSISTE DE MAITRE HOUZELOT, GREFFIER EN CHEF

VU LA REQUETE QUI PRECEDE ET LES MOTIFS Y EXPOSES

VU LES DISPOSITIONS DE LA LOI EN PAREILLE MATIERE

ACCORDONS UN DELAI SUPPLEMENTAIRE JUSQU'AU

30 SEPTEMBRE 1999

A LA SA GMT (SA)
MONSIEUR DE JESUS GENTIL LOPES
RUE DU TUMULUS
64121 SERRES CASTET

POUR QU'IL SOIT PROCEDE A LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE APPELEE A APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 1998

FAIT A PAU, LE HUIT JUILLET MIL NEUF CENT
QUATRE VINGT DIX NEUF

LE PRESIDENT..

J.C. LOUSTAU..

LE GREFFIER..

J. HOUZELOT..

**POUR EXPEDITION
CERTIFIEE CONFORME**

Pau, le 12 JUIL. 1999

Jo **Le Greffier,**

